

Passer la douane en toute sérénité

Si vous voyagez avec 10.000 € ou plus, déclarez à la douane les sommes, titres ou valeurs égaux ou supérieurs à 10.000 €.

Les marchandises interdites : Drogues, Contrefaçons, Espèces sauvages (animales ou végétales) menacées d'extinction

Les principales marchandises soumises à restriction :

- Médicaments
- Denrées alimentaires (poisson, lait, ...)
- Animal de compagnie
- Armes
- Œuvres d'art

Au retour d'Espagne/Andorre ou d'un pays de l'Union européenne :

Franchises Tabac :

800 Cigarettes ou 400 Cigarillos ou 200 Cigares ou 1 kilo de Tabac à fumer.

Franchises Alcools :

Alcools : 10 litre titrant plus de 22° et 20 litres titrant 22° ou moins et 90 litres de vin (dont 60 litres maxi de mousseux) et 110 litres de bière.

Au retour d'un pays non membre de l'Union européenne :

Franchises en valeur :

en bateau, en avion : 430 €

en voiture, en train et autres : 300 €

Enfants (moins de 15 ans) : 150 € pour tous moyens de transport

Franchises Tabac :

200 Cigarettes ou 100 Cigarillos ou 50 Cigares ou 250 g de Tabac à fumer.

Franchises Alcools :

Alcools : 1 litre titrant plus de 22° ou 2 litres titrant 22° ou moins.

et 4 litres de vin et 16 litres de bière.

Les voyageurs de moins de 17 ans sont exclus de ces franchises.